

**Dossier de candidature**

29 mai 2019

# VILLE DE NANGIS

## Label Villes et Villages Fleuris





# SOMMAIRE

|                                                                                     |                                                               |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|
|    | <b>PRÉAMBULE .....</b>                                        | <b>5</b>        |
|    | <b>PRÉSENTATION DE LA COMMUNE .....</b>                       | <b>6 à 11</b>   |
|                                                                                     | • Carte d'identité et situation géographique .....            | 6 et 7          |
|                                                                                     | • Histoire et patrimoine .....                                | 8, 9 et 10      |
|                                                                                     | • Économie et social .....                                    | 11              |
|    | <b>DÉMARCHE DE VALORISATION .....</b>                         | <b>12 à 19</b>  |
|                                                                                     | • Une politique municipale tournée vers le cadre de vie ..... | 12              |
|                                                                                     | • Opération propreté .....                                    | 13              |
|                                                                                     | • Préserver la qualité des sols .....                         | 14              |
|                                                                                     | • Préserver la ressource en eau .....                         | 14 et 15        |
|                                                                                     | • Nature en fête .....                                        | 16 et 17        |
|                                                                                     | • Zéro PHYT'Eau .....                                         | 18              |
|                                                                                     | • Initiation au jardinage .....                               | 19              |
|  | <b>ACTEURS ET<br/>RESSOURCES MOBILISÉS .....</b>              | <b>20 et 21</b> |
|                                                                                     | • Le service des espaces verts .....                          | 20              |
|                                                                                     | • Le service environnement .....                              | 20              |
|                                                                                     | • Le patrimoine paysager et végétal .....                     | 21              |
|                                                                                     | • La gestion environnementale .....                           | 21              |
|  | <b>UN NOUVEAU QUARTIER NATURE<br/>LIVRÉ EN 2027 .....</b>     | <b>22 et 23</b> |









# PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, la ville de Nangis a placé la préservation de son cadre de vie et de son environnement au cœur de la politique municipale.

Consciente de leur importance pour le bien-être des habitants, ces préoccupations ont pris aujourd'hui une résonnance plus globale face aux enjeux qui menacent la planète et se traduisent par des pratiques conduisant à la préservation des ressources naturelles, de la ressource en eau (préservation et surveillance de la pollution de la nappe phréatique), des économies d'énergie (installation d'éclairage solaire sur de nouveaux parcours comme le chemin de la gare), maintien de la biodiversité (mise en place du fauchage tardif, arrêt de l'utilisation des pesticides)... Les services municipaux ont ainsi depuis plusieurs années banni l'utilisation de produits phytosanitaires en adaptant leurs méthodes de travail, dans une logique de développement durable et de préservation de la biodiversité. L'arrosage des végétaux se fait par exemple en tirant de l'eau d'un puits avec de l'eau non traitée.

Cette dynamique enclenchée, la ville de Nangis a poursuivi ses efforts à travers de nombreuses actions de sensibilisation des habitants : organisation de classes d'eau pour les écoles élémentaires, installation de potagers dans les douves, journées propreté avec ateliers préparatoires autour du développement durable, projet d'aménagement paysager des douves mené en collaboration avec le conseil des sages, organisation d'un nouvel évènement en mai 2019 autour de la nature : « Nature en fête ».

En s'appuyant sur une concertation des forces vives du territoire, nos actions se veulent volontaires pour aller plus loin dans l'ambition d'une ville écologique et conviviale. Cette ambition se traduit par de nouveaux modes de conception d'habitat et de traitement paysager avec le nouveau quartier de la Grande plaine, en partenariat avec Grand Paris Aménagement et Geoterre. Un quartier « nature » qui vise à proposer des logements abordables, dans le respect de normes environnementales contraignantes, et à proximité d'un nouveau parc de 5 hectares garant, support de toujours plus de biodiversité dans la ville.

Le présent dossier s'attellera à développer au travers de projets concrets, les actions engagées par la ville dans sa volonté de préserver la biodiversité et les ressources naturelles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, sans se limiter au simple fleurissement.

Plus largement, ce document permettra de mettre en exergue la dynamique globale de ces actions, marquées par la volonté de prendre en compte le développement durable comme une véritable préoccupation.



# PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

## Carte d'identité et situation géographique



Nangis, ville de 8 557 habitants, est située au cœur de la Brie et de la Seine-et-Marne.

Chef-lieu de canton (46 communes), Nangis fait partie de l'arrondissement de Provins.

Distante de 60 km de Paris, Nangis présente tous les avantages d'une ville à la campagne par la qualité de ses services, ses commerces, ses nombreux équipements (culturels, sportifs...) allié au charme d'une cité qui n'a pas rompu avec la nature.

La qualité de vie sur la commune est aussi favorisée par l'existence de mails plantés d'arbres, au cœur de l'agglomération et de nombreuses voies de circulation douces (vélos, piétons).

### Une évolution de la consommation de l'espace contenue

La majeure partie du territoire communal est occupée par des terres à vocation agricole (1 773 ha = 74 % de l'ensemble) et des espaces forestiers et/ou naturels (non urbains, 275 ha = 11 % de l'ensemble).

La zone urbanisée à vocation d'habitat est relativement compacte et resserrée, 212 ha (soit 38 habitants à l'hectare).

Par rapport à l'ensemble de la superficie de la commune (2 412 ha), les zones urbanisées représentaient :

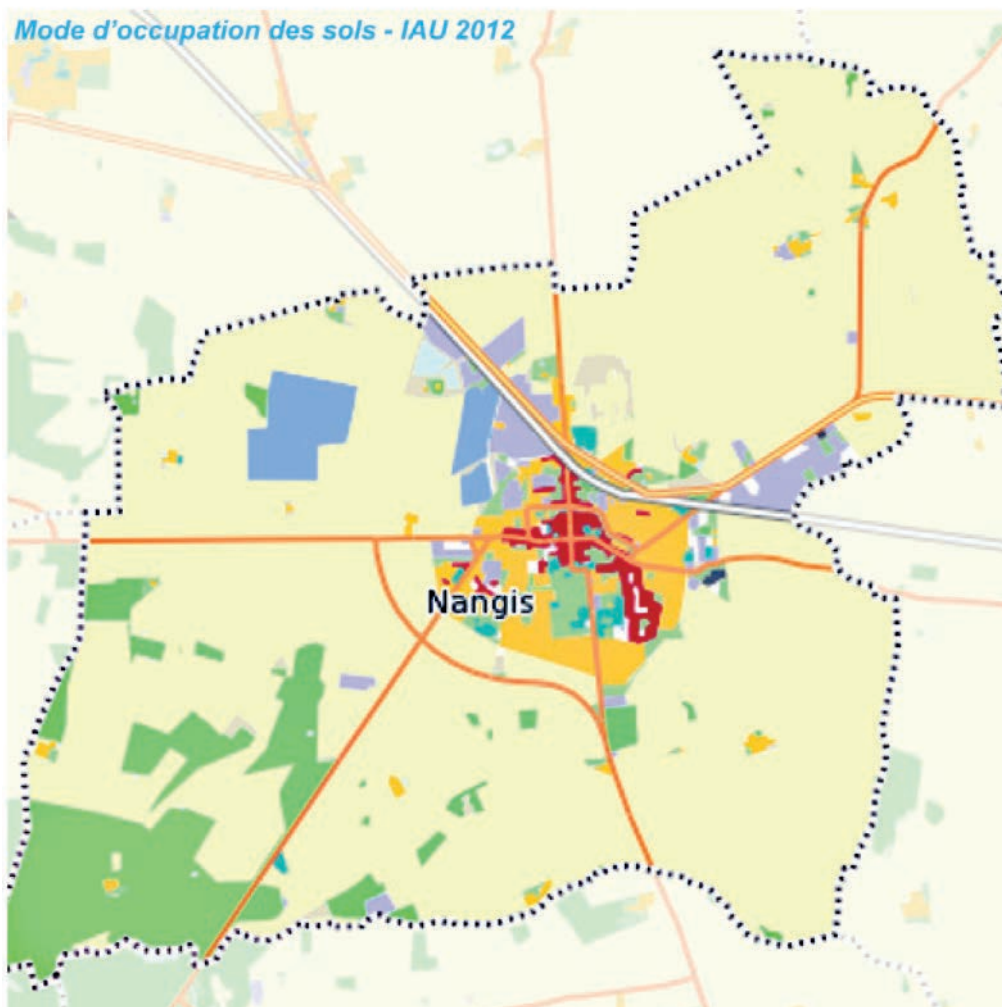
- 2,9 % en 1800
- 3,3 % en 1850
- 5,4 % en 1950
- 9,5 % en 1980
- 10,6 % en 2012

soit une augmentation relative de seulement 7,7 % en plus de deux siècles.

Alors que l'on enregistre au niveau national un recul continu des terres agricoles, du fait de l'urbanisation croissante, c'est quasiment un phénomène inversé qui s'exprime sur Nangis.

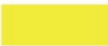
Si l'urbanisation (habitat et zones d'activités) a consommé effectivement près de 180 ha depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle au détriment des espaces ouverts (...et du parc de l'ancien Château, démembré après la Révolution, et loti pour partie dans les années soixante), l'agriculture a elle-même « colonisé » toute une série d'espaces naturels (les « Haies de Brie », généralement laissés à l'état sauvage), notamment aux abords des rus traversant la commune. Dans le même temps, la forêt a gagné du terrain en partie Sud.

Au bilan de l'ensemble de ces transferts et mutations, les surfaces agricoles sont quasi-équivalentes à ce qu'elles étaient au XVIII<sup>e</sup> siècle.



## Occupation du sol simplifiée en 2012

(source Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France)

|                                                                                     |                    |          |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------|--------|
|  | Espaces agricoles  | 1.773 ha | 73,5 % |
|  | Espaces forestiers | 240 ha   | 10,0 % |
|  | Espaces naturels   | 94 ha    | 3,9 %  |
|  | Habitat individuel | 107 ha   | 4,4 %  |
|  | Habitat collectif  | 31 ha    | 1,3 %  |
|  | Equipements        | 14 ha    | 0,6 %  |
|  | Activités          | 116 ha   | 4,8 %  |
|  | Transports         | 36 ha    | 1,5 %  |

\* A noter que sur la dernière décennie 2006/2016, la seule extension urbaine enregistrée a concerné la ZAC des Roches (pour moins de 10 hectares).



## Histoire et patrimoine

### Il était une fois Nangis

Le premier document où il est question de Nangis, anciennement « Nangiacus », date de 1157 : c'est une bulle du Pape Adrien IV. Avant le XII<sup>e</sup> siècle, le site est entièrement couvert par la forêt. Cependant de récentes fouilles dans le secteur des Roches révèlent une première occupation humaine au II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, notamment des traces d'un établissement rural gallo-romain : enclos, bâtiment de stockage. Un certain nombre d'objets a également été trouvé : gobelets de céramique, amphores, clous, fragments d'outils...

### À l'origine

Nangis est née de la rivalité entre deux fiefs, créés pour assurer la sécurité des voyageurs et des marchands de Paris qui se rendaient aux foires de la Brie et de Champagne. Les bourgades du Chastel de Nangis et de la Motte-Beauvoir s'affrontèrent et cette dernière prit le dessus.

Les habitants du Chastel apportèrent avec eux le nom de Nangis, que portait le village qu'ils délaissaient et ce nom prévalut sur celui de la Motte-Beauvoir jugé trop long. Nangis conserve de son passé lointain une superbe église pré-gothique à lancettes du XIII<sup>e</sup> siècle, classée monument historique, ainsi qu'un ancien château féodal du XII<sup>e</sup> siècle qui, après avoir connu de nombreuses transformations, abrite depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'Hôtel de Ville.

### Nangis, ville historique

L'archéologie atteste d'une occupation de l'homme à Nangis dès l'époque gallo-romaine (II<sup>e</sup> siècle). Après l'an Mille, la création des foires de Brie et de Champagne attire les marchands et les voyageurs. Les forteresses primitives de Nangis remontent à cette époque. Elles accueillent des garnisons prêtes à intervenir pour maintenir la sécurité sur ces chemins très fréquentés. Dès lors, la ville s'agrandit, de nouvelles terres sont défrichées, des constructions sortent de terre. Tous ces efforts renforceront le rayonnement de Nangis bien au-delà des murailles.









❶ (p8) **L'église** : cette construction du XIII<sup>e</sup> siècle, classée Monument Historique, véhicule les principes de l'art gothique : arcs brisés, proportions généreuses, présence de fenêtres à lancettes, de gargouilles. La cloche nommée Louise-Gabriel, se fait entendre depuis 1763. C'est le lieu d'inhumation des marquis de Nangis.

❷ (p9) **Le château** : forteresse médiévale dotée de tours percées de meurtrières, elle fut largement réaménagée en résidence par le marquis de Brichanteau au XVII<sup>e</sup> siècle. Depuis 1860, le château abrite l'Hôtel de Ville de Nangis.

❸ **Le pigeonnier** : la tour ronde de grès d'une hauteur de 10 m, symbole de la puissance féodale. Cette espace, dédié à l'élevage des pigeons, accueille 873 niches (boulins), donnant ainsi une idée de l'étendue du domaine seigneurial.

❹ **La halle centre-ville** : la création des foires et marchés de la ville remonte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Ici, l'architecture de fer de 1883 demeure fidèle aux idées progressistes liées à l'hygiène. Une douzaine de colonnes en fonte scande la halle rectangulaire. Le mercredi et le samedi, elle abrite un marché très animé.

❺ **Les communs** : le porche monumental en pierre matérialise l'entrée de la vieille basse-cour du château. Un mur impressionnant ceinture cet ensemble de dépendances : ferme, étable, bergerie, halle aux récoltes... La municipalité l'a soigneusement restauré pour offrir aux habitants de nombreux services : une médiathèque, un espace culturel, un restaurant scolaire.

❻ **La maison des piliers (XVI<sup>e</sup> siècle)** : garde les traces de l'amputation de son passage couvert. Son nom lui vient de ses piliers. Cette bâtisse conjugue les matériaux naturels (bois, torchis). Ce spécimen de maison traditionnelle à pan de bois mérite le détour.





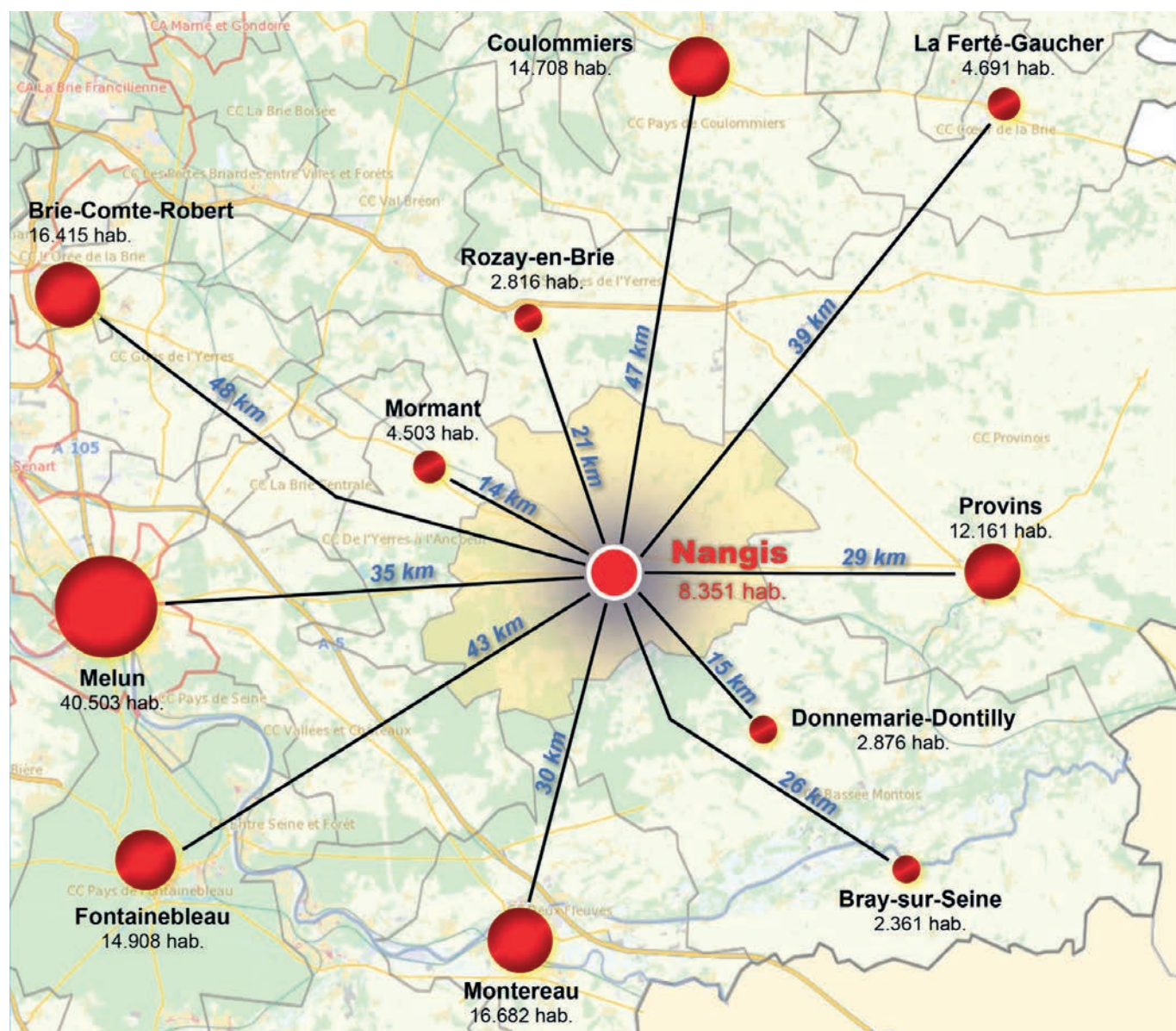
## Économie et social

Nangis joue un double rôle de pôle d'animation locale, au regard de son environnement proche, et de pôle d'attraction pour les franciliens résidant et travaillant en Petite Couronne (ou sur Paris même) mais ne trouvant pas sur place les moyens, notamment financiers, d'accéder aux conditions d'habitat auxquelles ils aspirent.

Pour autant, au-delà de sa seule vocation « résidentielle », le bassin nangissien présente également la singularité, au cœur d'un territoire fondamentalement dédié à l'activité agricole, d'accueillir des activités économiques (dans le domaine de l'agro-alimentaire et de la pétrochimie notamment) qui historiquement expliquent l'ancrage et la relative prospérité de ce

territoire. En poids de population, la commune de Nangis n'occupe que le 37<sup>e</sup> rang parmi les 514 communes que compte la Seine-et-Marne. Mais elle occupe une place singulière dans le paysage seine-et-marnais, notamment du fait de sa situation géographique, étant située à quasi équidistance des autres villes-pôles que sont Provins, Montereau, Coulommiers, Fontainebleau, Brie-Comte-Robert.

Au cœur d'un territoire constellé de villes plus petites (Mormant, Rozay-en-Brie, Donnemarie-Dontilly...) dans un rayon d'une trentaine de kilomètres à la ronde, et d'un maillage de bourgs et villages plus petits encore, largement dépendant de Nangis qui est considérée comme « ville-centre » en termes de services, d'emplois et même d'offre en logements locatifs accessibles.





# DÉMARCHE DE VALORISATION

## UNE POLITIQUE MUNICIPALE TOURNÉE VERS LE CADRE DE VIE

Nangis préserve son environnement par des mesures simples : la municipalité replante deux arbres dans la ville pour chaque arbre arraché. Ses services n'utilisent plus de produits chimiques depuis des années. L'arrachage à la main des mauvaises herbes redevient ainsi une bonne pratique... Tous ces efforts lui ont valu de recevoir le trophée Zéro PHYT'Eau en 2016 et le label Terre Saine en 2018.

Mais l'important reste l'amélioration de la qualité de vie et le retour de la biodiversité dans la ville... La Ville pratique le fauchage tardif et raisonné. Elle utilise l'eau non traitée du puits n° 2 pour arroser les végétaux et nettoyer la ville. Elle organise de nombreuses actions de sensibilisation auprès de nombreux publics.





## OPÉRATION PROPRETÉ

Chaque jour, les agents propreté de la ville travaillent au service de tous. Ils entretiennent les voies, les parcs, les lieux publics.

Chaque année à Nangis, les balayeuses effectuent 3 744 kilomètres. Le combat pour la propreté dans la ville est cependant l'affaire de tous. Ainsi, depuis 2017, des Nangissiens participent à une opération propreté, menée en collaboration avec le Lions Club.

Des ateliers préparatoires pour sensibiliser les enfants et les familles à la préservation d'espaces publics propres ont été organisés : réalisations d'affiches par les familles à la médiathèque, ateliers créatifs de jeux de société (un jeu de l'oie sur le tri sélectif ainsi qu'un memory sur la durée de vie des déchets...) avec les enfants du quartier de la Mare-aux-Curées.

Pour l'édition 2019, la journée propreté a fait le plein d'énergies et de partenaires. Ainsi, aux côtés de nombreux services

municipaux et du Lions Club se sont engagés le SITTEP (captage et traitement des eaux de Nangis), le Smetom Geeode (Collecte des ordures ménagères), la société Procars (Nangibus), le bailleur 1001 Vies habitat (la Mare-aux-Curées) ainsi que les associations Nangis Lude et La Vieille Chouette, et les brigades vertes du collège René Barthélémy.







## PRÉSERVER LA QUALITÉ DES SOLS

Nangis s'est opposée en septembre dernier à la demande de l'usine d'Achères de déverser 8 300 tonnes de matières sèches sur le territoire de 106 communes de Seine-et-Marne dont Nangis. La question de l'épandage des boues sur le territoire de la commune n'est d'ailleurs pas nouvelle et surtout pas sans conséquences. En 2002, la municipalité avait déjà refusé que les boues de l'usine d'épuration de Seine-Aval d'Achères soient épandues sur le territoire de la commune.

En effet, ces boues contiennent différentes molécules qui, sans dépasser les normes, peuvent contrevenir à la qualité de l'exploitation agricole et à celle de la nappe phréatique. La présence de ces molécules est très supérieure à ce qui est observé dans les analyses régulières des boues produites par la station d'épuration de Nangis.

## PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La ville de Nangis s'est intéressée depuis des années à la protection de la ressource en eau.

Outre l'abandon des traitements phytosanitaires pour les espaces publics, le cimetière et le stade, la ville de Nangis a entrepris les démarches nécessaires pour faire classer d'utilité publique ses captages. Ceci a été finalisé en 2015 par la transmission de l'arrêté préfectoral classant les captages d'eau F3 et F4 de Nangis comme d'utilité publique, instaurant les aires d'alimentation de ces captages et ses périmètres de protection.

Un plan d'action (appelé également contrat de préservation des captages de Nangis) a été mis en place depuis 2016. L'objectif de ce contrat est de maintenir à minima le niveau de l'état de pollution de la nappe de Champigny par le changement des pratiques communales, agricoles et industriels. Beaucoup d'animations ont été réalisées depuis 2016, par l'association AQUI'Brie, maître d'ouvrage de ce projet, et notamment un volet « Dialogue Territorial » au travers duquel des axes d'amélioration ont été co-construits.

Cette politique se poursuit, avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour un montant annuel d'environ 130 000 € HT subventionné à 80 % par l'AESN.

Des classes d'eau, financées par l'AESN, sont également organisées par le SITTEP avec les écoles élémentaires de Nangis (8 en 2018, 14 en 2019) qui permettent pendant 5 jours aux élèves de développer des activités autour du cycle de l'eau. Les plus grands (CM1 et CM2) visitent les principaux ouvrages de la ville, d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, un forage mis en sommeil a été réhabilité en 2017 pour les besoins ne nécessitant pas d'eau potable (propreté urbaine et arrosage). Suite à sa mise en service début 2018, ce sont environ 380 m<sup>3</sup> d'eau qui y ont été puisés sur cette année. Il est à noter que ce forage permet aussi



de suivre la qualité des eaux de la nappe de Champigny, dans ses horizons peu profonds (une convention a été signée avec AQUI'Brie pour intégrer ce forage au réseau Qualichamp de suivi de qualité de la nappe).

Enfin, sur les réseaux d'eau potable en eux mêmes, de nombreuses actions ont été menées. On peut citer le remplacement de tous les branchements d'eau potable en plomb (environ 800 ont été renouvelés entre 2015 et 2017), la mise en place de la télérelève permanente des compteurs d'eau, la mise en œuvre de 12 compteurs de sectorisation, la réalisation en cours des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, pour ne citer que ces exemples. Ces actions ont permis de relever le rendement du système d'eau potable de 10 % (passage de 78 % à 88 % entre 2015 et 2017). Ce qui permet, pour le même volume d'eau vendue aux abonnés, d'économiser environ 50 000 m<sup>3</sup> d'eau de la ressource de la nappe de Champigny.







25 STANDS

Conseils, expositions,  
vente, ateliers ludiques,  
échanges de savoirs,  
...



# NAT VRE

## EN FÊTE

Samedi 18 mai 2019

11h/18h Cour Émile Zola à Nangis



AGRIPPA (Association Gallo-Romaine Intercommunale pour la Promotion du Patrimoine Archéologique), ANAP (Association Nangissienne des Arts Plastiques), APAN (Association des Photographes Amateurs de Nangis), AQUI' Brie, La terre de Balthazar Céramique, Déco Délire Philippe Mesneau, École de musique de l'Harmonie de Nangis, Fabienne Merle (naturopathe herboriste), Fédération des syndicats apicoles du 77, La Jouerie (accueil de loisirs de la CCBN), La médiathèque Claude Pasquier, La SAUGE (Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée), L'association des Camélias d'Île-de-France, L'association Su Bentu, La Vieille Chouette, Le conseil des Sages de Nangis, Les légumes de Laura, Smetom Geeode, Martine Cotting Artisanat, Seine-et-Marne Environnement 77, Veolia, Vieux champagne paysage, Pie Verte Bio 77.





## NATURE EN FÊTE

L'adaptation au changement climatique, l'amélioration énergétique, la réduction des pollutions, la maîtrise du ruissellement, la création de lien social, le développement des jardins solidaires, le maintien de la diversité biologique..., c'est autant de services que la nature en ville rend parfois déjà sans qu'il y paraisse, et dont la reconnaissance et le développement permettront aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens.

À Nangis, le modèle d'une ville nature se développe chaque jour un peu plus grâce à des initiatives municipales conséquentes : la journée propreté, le futur quartier nature, le trophée Zéro PHYT'Eau, le label Terre Saine.

C'est dans cette continuité qu'un nouvel évènement autour de la nature, a été organisé le 18 mai dernier : Nature en fête.

« Nature en fête », ce sont des conseils gratuits pour bien cultiver son potager, une découverte des vertus thérapeutiques des plantes locales, des ateliers ludiques de plantation, de repiquage de plants de salade, d'entretien de bonsaïs, de fabrication d'huiles essentielles...

C'est aussi la possibilité d'acheter des plantes médicinales, des plantes antiques, des céramiques artisanales, des rosiers ou des camélias. En tout, ce sont 25 stands d'expositions, de conseils, d'animations et d'échanges de savoirs liés à l'environnement qui étaient à disposition des visiteurs.

Enfin, des animaux de la ferme pédagogique de la Mercy, ont ravi petits et grands, dans un espace qui fut, à une époque, l'enceinte de l'ancienne ferme du château, où les vaches avaient pris leur quartier. Un retour aux sources, en quelque sorte.





## ZÉRO PHYT'EAU

La ville de Nangis s'est vue récompensée du trophée Zéro PHYT'Eau, remis par le département de la Seine-et-Marne à Blandy-les-Tours.

Aujourd'hui, 97 % des communes seine-et-marnaises sont engagées dans un processus de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides), et 166 d'entre-elles dont Nangis, n'ont plus recours à ces produits chimiques. Ainsi, l'épandage de plus de 25 tonnes de pesticides a été évité entre 2007 et 2016 sur le département, et ce depuis la signature du 1<sup>er</sup> Plan Départemental de l'Eau.

Cette démarche également soutenue par l'association AQUI'Brie et valorisée par le label Terre Saine, permet de donner une continuité au processus de préservation de l'environnement de la ville mais également à celui de la protection de la santé des nangissiens.

Depuis dix ans, Nangis a fait le choix d'adopter des procédés de substitution. Récemment, dans l'objectif de parfaire son action en la matière, Nangis a innové avec le développement du fauchage raisonné.

Le trophée Zéro PHYT'Eau illustre symboliquement l'engagement de Nangis et aujourd'hui l'usage des pesticides est interdit pour les particuliers.







## INITIATION AU JARDINAGE

Installation de la première jardinière dans les premiers jours d'avril dans les douves du château en matériaux de récupération : des palettes, des cartons, récupérés auprès des commerçants et entreprises de la zone industrielle et de la paille qui a servi de décors pour halloween.

Rien ne se perd... 6 jardinières ont ainsi été posées à disposition des écoles, du conseil local de la jeunesse, de l'association AGRIPA de Châteaubateau, qui vont y planter des légumes ou plantes anciennes. Quant à lui, le service de la vie locale y plantera des fruits rouges. À cet effet, le service des espaces vert les a préparées « façon lasagne » avec plusieurs couches : du carton (les vers de terre y pondent leurs œufs) puis de la paille, puis du carton, puis du gazon (extrait des tontes), puis du carton et enfin du terreau pour accueillir les plantations. Avec ce système, rendement assuré et peu d'arrosage... L'installation des potagers a permis d'initier les écoliers à la permaculture.







# ACTEURS ET RESSOURCES MOBILISÉS

## Le service des espaces verts

Nombre d'agents : 6 jardiniers

Le service assure l'entretien  
de tous les espaces verts :

- parcs et douves,
- espaces verts en lien avec la voirie (ronds-points, entrées de ville...),
- espaces verts en lien avec les équipements publics (écoles, mairie, salle des fêtes...),
- cimetières,
- chemins, fossés, abords de voiries et talus,
- le désherbage des voiries,
- liaisons douces (coulées vertes, pistes cyclables),
- participation à la mise en place des différentes manifestations.



## Le service environnement

Nombre d'agents : 6 personnes

Le service est en charge de :

- nettoyage des voiries (balayeuse, glouton, nettoyeur haute-pressure...),
- propreté urbaine (poubelle, cani-crotte...),
- installation de mobiliers urbains,
- traitement hivernal des voiries (salage),
- participation à la mise en place des différentes manifestations,
- remise en état des voiries (nid de poule...),
- signalisation horizontale et verticale.





## Le patrimoine paysager et végétal

Celui-ci est composé de :

- 15 000 m<sup>2</sup> de surface d'arbustes,
- 3 000 arbres,
- 18 ha de surface de tonte,
- 92 km de chemins, fossés, abords voiries et talus,
- 710 m<sup>2</sup> de prairies fleuries en 2018,
- 23 500 m<sup>2</sup> de fauche tardive,
- 37 km en linéaire de désherbage voirie,
- 700 m<sup>2</sup> de massifs fleuris,
- 72 contenants aériens (33 ½ vasques, 21 suspensions, 18 balconambardes),
- 3 colonnes,
- 71 jardinières.

La réduction d'annuelles et de bisannuelles est compensée par l'installation de vivaces, graminées, bulbes, et arbustes, beaucoup plus respectueuse de l'environnement, favorisant la biodiversité, et inscrite dans un programme de développement durable (voir gestion différenciée).

2 200 vivaces et graminées, 4 500 annuelles, 3 900 bisannuelles (pensées, mysothis, primevères, giroflées), 1 600 bulbes (ail, crocus, jacinthe, tulipe, narcisse).

Le paillage systématique des massifs fleuris permet de maintenir la fraîcheur, d'enrichir le sol et limiter l'arrosage l'été.

## La gestion environnementale

Nous avons mis en place un plan pluriannuel en 2018 avec :

- l'installation de prairies fleuries,
- des espaces laissés en fauche tardive afin de préserver la faune et la flore (présence d'un couple de piverts, et d'orchidées sauvages),
- la création de jardins partagés dans les douves de la mairie avec différentes associations et écoles (mise en place d'un composteur, récupérateur d'eau),
- la création de nouveaux massifs autour de la mairie et des douves,
- la création de potagers dans les écoles des rossignots,
- la création de massifs pleine-terre (rond point Valmy en 2018, et entrée de ville Carrefour route de paris en 2019...) multiplication de nos vivaces, et installation sur les nouveaux sites,
- la valorisation des déchets.





# UN NOUVEAU QUARTIER NATURE LIVRÉ EN 2027

Depuis plusieurs années, la ville de Nangis croît de façon régulière mais modérée en accueillant une population, majoritairement issue de la petite et grande couronne de l'Île-de-France à la recherche de logements plus grands ou de maisons individuelles accessibles à leurs revenus. Anticipant ces comportements, la ville a remis à l'ordre du jour depuis 2013 le projet de la Grande

plaine, en partenariat avec Grand Paris Aménagement et Geoterre. Un quartier « nature » qui vise donc à créer une nouvelle offre de logements abordables, dans un quartier de grande qualité, pour l'ensemble des Nangissiens actuels et futurs. Un nouveau parc de 5 ha, support de biodiversité, va ainsi accompagner ce développement en proposant de nouveaux espaces verts et arborés aux habitants. Cette opération de 35 ha connectée à la ville existante proposera ainsi une nouvelle entrée de ville dynamique et attractive composée d'activités et de commerces en complémentarité avec l'offre existante.

## Zoom sur l'ensemble du quartier



**Absence de produits phytosanitaires**



**Un parc et des espaces verts généreux favorisant le développement de la biodiversité**



**Des abris pour la faune dans le parc et dans les lots**



**Des ruches pour préserver les abeilles**







Exemple d'aménagement.

## Quelles sont les principales idées retenues ?

- D'abord l'idée d'un « quartier-nature » qui, en frange ouest de la commune, va assurer la transition avec l'espace agricole, et ménager toute une lisière d'espaces verts et de jardins partagés, mais aussi faire la part belle au paysage et au végétal au cœur même du nouveau quartier (avec notamment une gestion douce du cycle de l'eau),
- ensuite l'idée d'un quartier ouvert à tous, avec une grande diversité d'habitats, entre individuels groupés (en accession ou en location), petits collectifs intermédiaires et lots individuels à bâtir, répartis autour d'espaces publics apaisés (zone « trente », voies partagées, cheminements piétons-cycles...),
- l'idée d'un quartier « éco-responsable » dans lequel les impacts sur la santé et l'environnement, la maîtrise des consommations énergétiques, la gestion des déchets et la préservation de la biodiversité soient pleinement prise en compte,
- enfin l'idée d'un quartier qui prolonge la ville existante, notamment son réseau d'équipements collectifs (avec l'arrivée d'un nouveau gymnase près du lycée, et d'une maison des associations), mais aussi l'extension au nord du pôle d'animation commerciale des Roches, et enfin l'installation du siège de la « Communauté de Communes de la Brie Nangissienne » élargie (CCBN), voire d'une nouvelle gendarmerie si les propositions de la municipalité sont retenues par l'État.





Rue du Général Leclerc.